







Objet : Communiqué de presse – Salon Infirmier

La collecte des DASRI et la réglementation associée :

Les Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux sont soumis à une réglementation stricte. PROSERVE DASRI vous accompagne de A à Z pour vous faciliter la gestion de ces déchets :

1. Les emballages :

A chaque type de DASRI son emballage : PROSERVE DASRI peut vous fournir tous les emballages nécessaires.

Types de DASRI	Exemples	Emballage associé	Illustration
Objets piquants, coupants, tranchants (OPCT)	Aiguilles, scalpels...	Boite à aiguilles	
DASRI mous, secs, solides	Pansements, compresses...	Carton	
DASRI liquides <i>(y compris les déchets de laboratoire ayant été en contact avec un liquide biologique ou contenant un liquide biologique)</i>	Urines, sang...	Bidon Fût	
Matériels souillés de médicaments cytotoxiques (administrés aux patients)	Poches	Fût	
Déchets anatomiques non aisément identifiables par un non-spécialiste	Bouts de peau	Carton	
Objets de soins à impact psycho-émotionnel	Seringue, drain, hijama...	Boite à aiguille Fût	

2. Le tri :

La réglementation impose un tri à la source des DASRI, ceci afin d'assurer la sécurité de tous les acteurs de la chaîne de gestion de ces déchets (*comme les risques de piqûre*) mais aussi de protéger l'environnement en éliminant les DASRI dans la filière appropriée (*évite la propagation de virus*). PROSERVE DASRI peut vous accompagner dans la mise en place de procédures de tri à travers des audits et des formations.

3. L'entreposage :

La durée d'entreposage entre la production effective du DASRI et son élimination dépend de la quantité de déchets de soins que vous produisez :

PROSERVE DASRI

Siège social – Tour de Lyon - 185, rue de Bercy – 75012 Paris
S.A.S au capital 2 300 000, 000 €
RCS Paris 832 336 077
TVA intercommunautaire FR 02 832 336 077 – Code APE 3812Z

ENVIRONNEMENT



ISO 14001

QUALITÉ

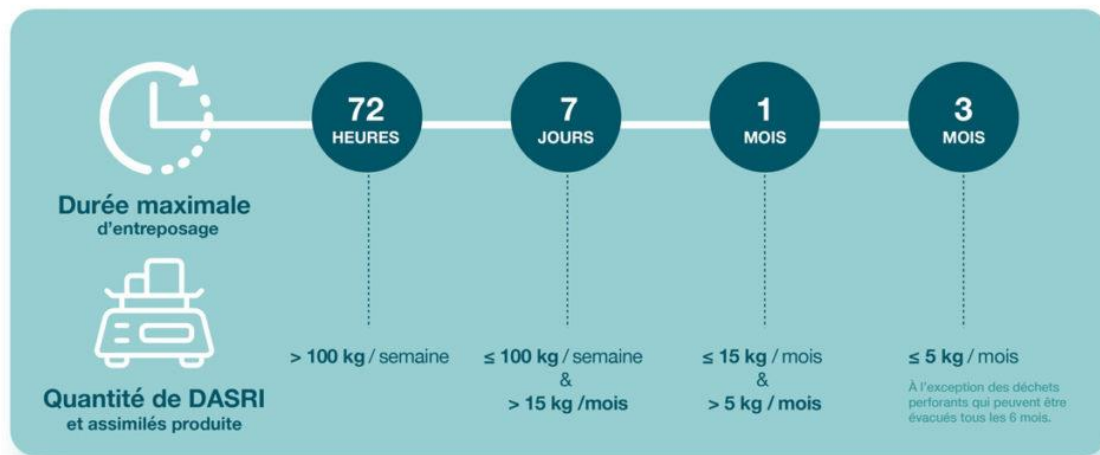


ISO 9001

SANTÉ & SÉCURITÉ



ISO 45001



PROSERVE DASRI adapte vos fréquences de collecte selon votre production pour vous permettre de respecter la réglementation.

4. La traçabilité :

En tant que producteur de DASRI, vous êtes responsable de ces déchets de leur production jusqu'à leur élimination. Afin d'assurer une traçabilité complète pendant tout le trajet de vos déchets, PROSERVE DASRI vous fournit un Bordereau de Suivi des Déchets (BSD) à chaque passage. Ces BSDs seront dématérialisés à compter du 01/07/2022 via la plateforme gouvernementale Trackdéchets et PROSERVE DASRI vous accompagnera dans vos démarches.

5. L'élimination :

Il existe deux modes de traitement des DASRI en France : l'incinération et la banalisation (prétraitement par désinfection).

PROSERVE DASRI dispose de 5 unités de banalisation mais aussi de contrats avec tous les incinérateurs de France qui accueillent le DASRI. Ainsi, l'élimination de vos DASRI est garanti sur tout le territoire.

Les bornes d'apport volontaire :

Ces bornes permettent aux producteurs de DASRI (professionnels dont l'activité génère des déchets de soins notamment) de déposer leurs emballages pleins à tout moment de la journée.

PROSERVE DASRI met au point une nouvelle génération de bornes d'apport volontaire. Elle vous sera présentée sur le stand F5 du Salon Infirmier.

PROSERVE DASRI

PROSERVE DASRI

Siège social – Tour de Lyon - 185, rue de Bercy – 75012 Paris
S.A.S au capital 2 300 000, 000 €
RCS Paris 832 336 077
TVA intercommunautaire FR 02 832 336 077 – Code APE 3812Z

ENVIRONNEMENT



ISO 14001

QUALITÉ



ISO 9001

SANTÉ & SÉCURITÉ



ISO 45001